

Dossier.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : François FISCHER
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code : ASPE-L9

Monsieur le Président du
Syndicat Intercommunal des Eaux
de la Région de SARRALBE
31 Rue du Maréchal Foch
57430 SARRALBE

Objet : Dossier de déclaration
Accord immédiat

P. J. : 1 dossier de déclaration
Récépissé de déclaration

Metz, le 06 octobre 2015

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet des eaux de process de l'usine de potabilisation de Sarralbe**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 21/09/2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015-00233
- Dossier réalisé par : NORD EST INGENIERIE / ECOLOR

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de SARRALBE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication que vous adresserez à la **DDT Délégation de SARREBOURG** Unité « Police de l'Eau » (ZAC des Terrasses de la Sarre - C.S 50257 - 57402 SARREBOURG Cedex).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- BE Nord Est Ingénierie
- BE ECOLOR
- AERM - Mme MARTIN Claire

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER